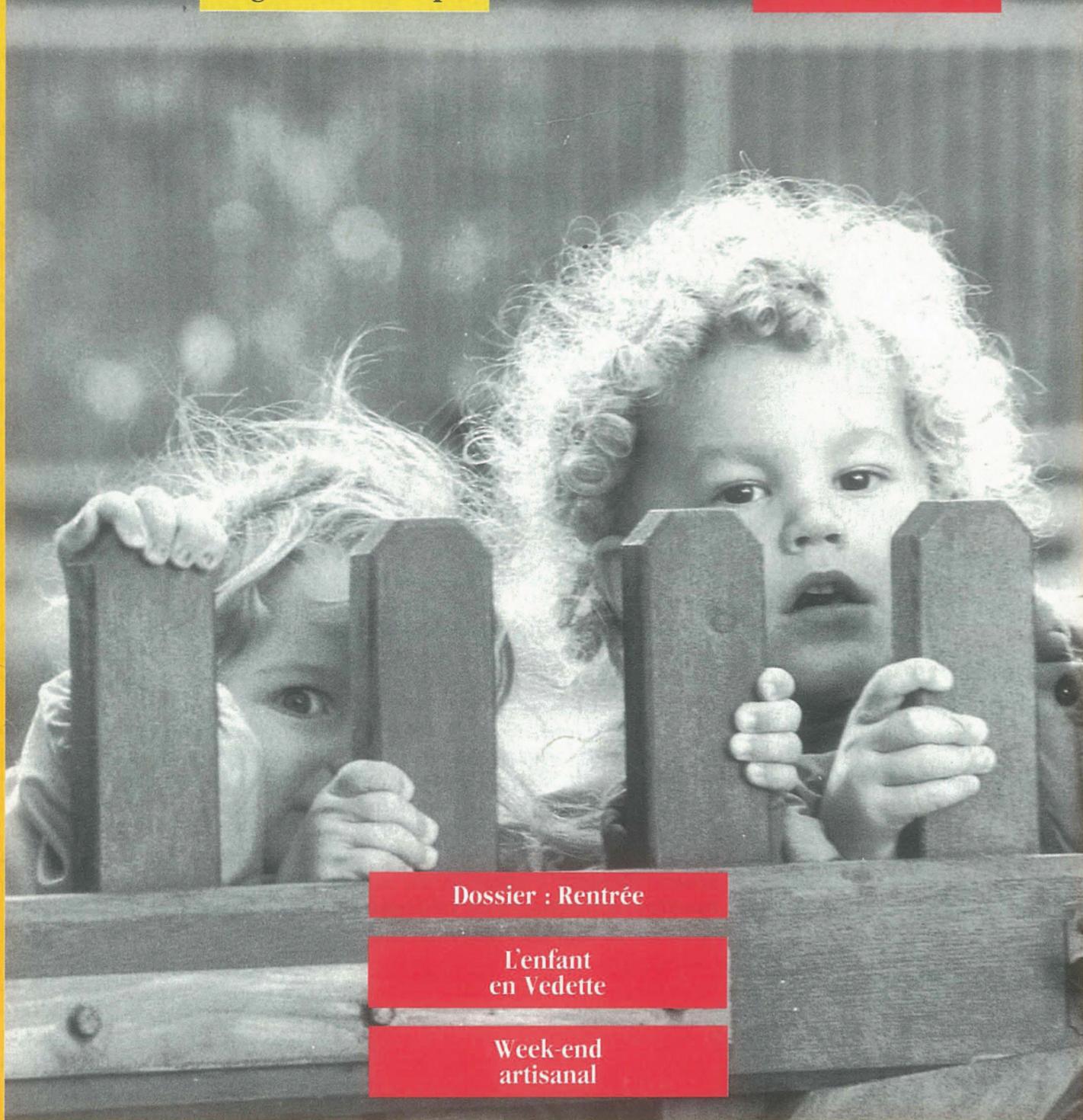


VIVRE A PLOUZANE

Magazine municipal

Octobre 89 n° 41



Dossier : Rentrée

L'enfant
en Vedette

Week-end
artisanal

Pas de droits de l'homme sans justice sociale.

• EDITORIAL

Pas de droits de l'homme sans justice sociale _____ p. 2

• DOSSIER

Une rentrée 15/20 _____ p. 3
Kerallan _____ p. 4
A la rentrée, je me mets au sport _____ p. 5

• ADMR

Un soutien précieux aux familles _____ p. 6

• CSF

Donner le maximum de chances à l'enfant _____ p. 7

• INSTANTANE

Regards _____ p. 8

• HISTORIQUE

L'enseignement primaire avant et après 1789 _____ p. 9

• ÉVÈNEMENT

Semaine des droits de l'enfant _____ p. 10
Du 20 au 26 novembre 1989 _____ p. 11

• MUSIQUE

Ecole de Musique vers le cap des 500 élèves _____ p. 12

• COMMERCE

6^e week-end artisanal _____ p. 13

• CULTURE

Les animations du trimestre _____ p. 14/15

• TRIBUNE

Le mot de l'opposition _____ p. 15

Tout au long des fêtes du Bicentenaire de la Révolution Française, la Déclaration des Droits de l'Homme a été légitimement au centre des célébrations. Son caractère universel a encore été tout récemment illustré par le rassemblement des dissidents et étudiants chinois qui ont choisi Paris pour tenir leurs premières assises.

Pourtant le risque serait de considérer une révolution une fois pour toute accomplie. En deux cents ans, des évolutions considérables ont motivé la revendication de nouveaux droits "pratiques" : droit à la santé, au travail, à la culture, à l'environnement, à la qualité de la vie, aux Droits de l'Enfant...

Or, des personnes, des familles, connaissent des conditions de vie précaires : elles sont touchées dans leur travail, leur santé, leur logement, leur vie sociale... Devant ces situations intolérables, pouvant conduire à l'exclusion, le pari de l'insertion suppose de la part de tous, tolérance, endurance, patience, courage. La solidarité qui était jusque-là un devoir pour les uns, est devenue maintenant un droit pour les autres avec le "Revenu Minimum d'Insertion". C'est un changement fondamental propre à transformer l'attitude de ceux qui sont concernés ainsi que leurs rapports avec les autres.

Le R.M.I. n'est bien sûr qu'une réponse partielle même si elle est immédiate. Deux autres mesures permettent d'envisager à plus long terme un traitement préventif à ce mal sournois qu'est la précarité. Il s'agit dans les deux cas d'investir dans la formation, c'est-à-dire de mieux préparer les gens à affronter la vie qui les attend :

- le Crédit Formation Individualisé, mis en place depuis le 1^{er} septembre qui représente pour les jeunes de 18 à 25 ans, sortis de l'école sans diplôme, une réelle "deuxième chance" (la première chance datant de... Jules Ferry !);

- la Loi d'Orientation de l'Education Nationale qui a engagé des transformations immédiates (même si des problèmes locaux subsistent, plus de 11 000 postes ont été créés en 1989) et amorcé des changements de fond dont les effets ne sont attendus qu'à plus long terme (O.F. du 18/9).

Ces trois grandes mesures récentes participent toutes d'un même souci : donner à chacun, au nom d'une solidarité nécessaire, les meilleures chances de réussite dans un monde ouvert.

"Pas de droits de l'homme sans justice sociale."

Y. DUVAL

Une rentrée à 15/20

Avec près de 2 000 élèves répartis dans les écoles primaires et maternelles et des améliorations de conditions matérielles, Plouzané aurait pu connaître une rentrée sans nuage...

Des travaux importants d'extension s'achèvent à Coat-Edern et la Trinité. De nombreux travaux d'entretien ont été réalisés dans les différents groupes scolaires publics de la commune durant l'été. Le conseil municipal dans sa séance du 1-6-89 a accordé 1 000 F par classe au titre de la coopérative scolaire pour permettre l'organisation d'activités plus nombreuses.

Cependant des ombres subsistent ! les sur-effectifs, constatés à la rentrée à l'école maternelle du bourg en petite section et à l'école primaire de Castel-Nevez en CE2, n'ont pas été pris en compte par l'Inspection Académique malgré le soutien de la municipalité et les actions conjointes des parents d'élèves et des enseignants.

Pour ce qui est de la compétence de la commune, en prévision de la préparation du budget 1990, Gérard Demillier et la commission des affaires scolaires vont recenser les améliorations à apporter aux bâtiments et au cadre de vie scolaires.

La municipalité intègre dans sa réflexion les aménagements de sécurité aux abords de chacune des écoles. Une commission de travail - communauté urbaine mairie de Plouzané - élabore des projets qui seront financés par le budget de la CUB.

"La journée d'un enfant n'est pas constituée que de son temps scolaire" ajoute Gérard Demillier. "Nous devons penser à améliorer

les conditions de transports scolaires, de restauration, de garderie. En relation avec la vie associative locale, nous devons également songer aux équipements complémentaires permettant l'épanouissement par le sport, la culture. Tout cela joue un rôle. Ce canevas, chacun d'entre nous le tisse et il est déterminant pour que ces nombreux jeunes appréhendent avec succès leur avenir".



Visite des nouveaux locaux de l'école de Coat Edern pour la municipalité.

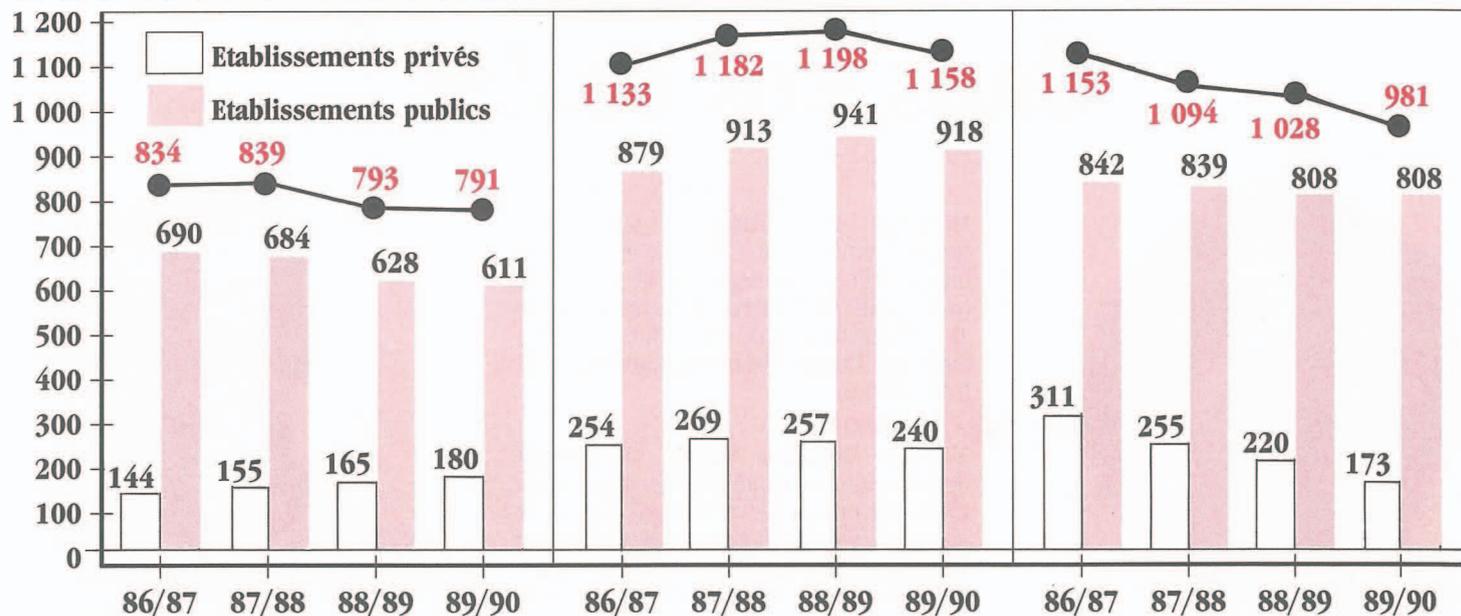
GROS TRAVAUX

Extension de l'école publique de Coat Edern - coût : 1 560 000,00 F. Classe CP - CE1, classe de perfectionnement, salle de motricité. Extension de l'école publique de la Trinité - coût : 1 salle de motricité 1 salle informatique, 1 bibliothèque.

PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES PENDANT LES VACANCES

Agrandissement de la cour maternelle de Coat Edern. Coût : 160 000,00 F. Réfection du chauffage central à l'école publique du bourg. Coût : 100 000,00 F. Réfection peinture avec isolation des murs donnant sur l'extérieur pour une partie des classes des écoles de la Trinité et Croas Saliou. Coût : 90 000,00 F.

EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES



Kerallan... un collège ouvert à son environnement

Pour la rentrée 89, le collège de Kerallan enregistre un léger fléchissement de ses effectifs, pourtant, les 262 élèves que compte l'établissement occupent pour leurs études un lieu d'accueil séduisant. On est bien loin ici de l'austérité des complexes scolaires de la première moitié du siècle... Par ses formes, son architecture, ses couleurs, le "bahut" est véritablement au goût du jour et, comme l'explique Claude Conas son Directeur, au goût... des élèves (autant que faire se peut bien sûr !!).

"Cet établissement est en service depuis 1983. Sa conception en fait un espace convivial : petite taille, bâtiments de plain-pied, il est agréable et respecté des élèves". **Il serait très important que l'extension en dur se réalise rapidement pour répondre aux souhaits des utilisateurs.**

En plein cœur de la cité, à proximité du centre de vie, le collège de Kerallan dispose d'une équipe de 25 professeurs et utilise des outils pédagogiques novateurs : Centre de Documentation et d'Informations informa-

tisé, salle vidéo avec antenne satellite pour capter les télévisions anglaises, espagnoles, machines-outils électroniques... Kerallan se tourne résolument vers l'avenir et celui de ses élèves.

"Les emplois du temps tentent d'éviter au maximum les journées trop chargées" commente Monsieur Conas.

"En sixième, par exemple, nous avons pour règle de ne pas dépasser 6 h de cours par jour."

Le projet d'établissement a décidé la mise en place de 3 classes de remise à niveau en 6^e, 4^e, 3^e. Lorsque les cours régulièrement dispen-

sés ne suffisent pas, l'équipe enseignante vient, à travers le projet pédagogique, épauler les élèves en difficulté. Ainsi, selon les besoins de chacun, il est possible de compléter les connaissances en maths, français, anglais.

La rigueur de l'enseignement n'exclut pas les activités physiques. La municipalité élabore actuellement le dossier d'une piste d'athlétisme dont les élèves pourront tirer le meilleur parti. ■

POSTES SUPPLÉMENTAIRES D'ENSEIGNANTS : LA MUNICIPALITÉ SOLIDAIRE.

La mairie s'est montrée solidaire des parents et enseignants réclamant des ouvertures de classes pour les écoles maternelles du Bourg et primaire de Castel-Nevez. Outre la présence de l'adjoint aux affaires scolaires lors des manifestations organisées à Quimper, deux courriers adressés par le Maire à l'inspecteur d'académie sont venus appuyer ces revendications.

Deux nouveaux Directeurs dans nos écoles.

▶ A CASTEL NEVEZ :

Monsieur Yves Tanguy, nouvellement nommé directeur à Castel Nevez, connaît bien le milieu des enseignants. Issu de l'Ecole Normale de Saint-Brieuc, il exerce depuis 29 ans et succède aujourd'hui à Monsieur Cam. Monsieur Tanguy 49 ans, est marié et père de trois enfants.

◀ A LA TRINITÉ :

Madame Jacqueline Quenet, la nouvelle directrice de La Trinité n'exerce pas en terre inconnue puisqu'elle y enseigne depuis 18 ans après avoir été nommée successivement à Locmaria-Plouzané (1 an) et Brest (4 ans). Mme Quenet 43 ans, est mariée et mère de deux enfants.



A la rentrée, je me mets au sport...

Au siècle dernier, la journée de travail durait parfois 14 à 16 heures et pour se réaliser nécessitait d'intenses contractions musculaires (travaux des champs, des mines, de la mer...). La révolution industrielle permit de diminuer l'intensité et le temps de travail journalier, ce qui eût pu se traduire par l'atrophie de nos muscles, tendons, os, cœur, poumons et tous organes participant à l'activité musculaire. Il n'en a rien été : l'atavisme de nos comportements (désir de domination, de compétition, agressivité, besoins d'exercice musculaire) ajouté au pacifisme contraint de notre civilisation a donné naissance à la pratique sportive moderne.

On peut différencier 3 niveaux : le sport amateur d'entretien, le sport amateur avec compétition, le sport professionnel. Seules les implications de santé du sport amateur nous retiendront ici : la pratique assidue d'un sport nécessite avant tout une visite médicale. Le sportif retirera de cette pratique de nombreux bienfaits que nous passerons en revue et pour éviter d'éventuels inconvénients, quelques principes de prévention seront évoqués.

LA VISITE MÉDICALE SPORTIVE

Elle serait d'un intérêt discutable pour une activité sportive qui n'aurait pour seul but que de corriger les conséquences de la sédentarité professionnelle ; elle est cependant légalement nécessaire pour tout sport pratiqué en club ou association. Par contre, elle est d'un intérêt majeur pour les sports de compétition.

Elle a pour but :

- de dépister les affections contre-indiquant l'activité sportive
- d'explorer les aptitudes
- d'orienter le sportif et de répondre aux demandes de surclassement.

Le certificat médical d'aptitude est en fait un certificat de non contre-indications et il est valable 120 jours pour une première licence et 120 jours pour un renouvellement.

Les sports suivants nécessitent un examen médical spécial fait par un médecin titulaire du C.E.S. de médecine du sport et agréé par la Fédération : plongée sous-marine, parachutisme, boxe, course de grand fond (marathon).

QU'ATTENDRE COMME BIEN-FAITS D'UNE PRATIQUE SPORTIVE RÉGULIÈRE ?

● Les pratiquants assidus (et communicatifs), nous parleront du plaisir de bouger, de sensation de forme physique et de bonne santé (à ce propos, la santé est bien le fonctionnement optimum de l'organisme, et non l'absence de maladie, elle nécessite donc une activité sportive ou un équivalent), de valorisation de soi par la performance, quel qu'en soit le niveau. Ces sensations subjectives de bien-être chez le sportif seraient sous la dépendance d'endorphines, hormones sécrétées par le cerveau pendant l'activité sportive et ayant des propriétés voisines de la morphine : sensation de plaisir, diminution de la sensation de douleur, diminution de la faim et de l'appétence, elles provoquent aussi une certaine dépendance. L'arrêt d'un sport intensif entraîne chez le sportif concerné l'arrêt de la sécrétion, un certain état de manque avec passages dépressifs d'où la notion de sportifs-dépendants.

● Sur le plan objectif, le développement cardio-pulmonaire est intéressant chez tout le monde mais plus particulièrement chez ceux présentant une maladie entraînant un déficit (asthme, scoliose, ...).

● L'activité sportive régulière contribue à la fabrication du "bon cholestérol" qui ralentit l'obturation des artères.

● Le sport n'est pas aussi bon que le régime pour perdre du poids sauf pour le sportif assidu qui bénéficie de l'effet anorexiant des endorphines.

● Autre élément appréciable du sport, c'est l'esthétique que procure un développement musculaire harmonieux.

PRÉVENTION DE LA PATHOLOGIE SPORTIVE

Pour pratiquer le sport sans inconvénients, il est nécessaire de connaître quelques principes inspirés de la physiologie :

- le respect des contre-indications temporaires (maladie, traumatismes, ...) est une notion qu'il faut rappeler (le sportif est parfois trop téméraire) ;

- la pratique d'échauffement suffisamment long pour le sport de compétition (1/2 heures étant un minimum) n'apportera que des avantages (meilleure vigilance cardio-musculaire, meilleure congruence articulaire...) ;

- pour tous les sports, il faut privilégier l'endurance (travail modéré pendant un temps prolongé : tant qu'on n'est pas essouffé, on travaille en endurance). Les activités de résistance (exercice intensif pendant un temps relativement bref) ne seront abordées qu'ensuite et dans la spécificité de chaque sport ;

- boire beaucoup par petites quantités (150 cm³) avant, pendant et après l'exercice sportif permettra de limiter la déshydratation. Si on ne le faisait pas, il y aurait une baisse des performances et une sensibilité aux tendinites ;

- un sportif entraîné n'a pas besoin de s'alimenter pendant un sport d'une durée inférieure à 1 h 30 (l'aliment, sucre, jus de fruit... ralentit l'absorption de l'eau) ;

- les sports à risque doivent être impérativement débutés dans un club avec des initiateurs compétents (plongée sous-marine, parachutisme, ...).

Bonne rentrée et sportez-vous bien !
Dr Louis ROBOT



Un soutien précieux aux familles

Les travailleuses familiales
Une aide aux familles, efficace et discrète.

En cette période de rentrée scolaire, il est intéressant de parler de ces associations qui, par leur travail au quotidien, viennent en aide aux familles et aux enfants. Leur rôle est souvent essentiel.

C'est le moment de souligner par exemple le rôle des travailleuses familiales de l'Aide à Domicile en Milieu Rural - ADMR - Ce sont elles qui viennent dans les familles pallier l'absence ou l'immobilisation momentanée de la mère de famille, apportant avec efficacité et discrétion un soutien moral et matériel. Dans l'année, l'ADMR épaula ainsi une cinquantaine de familles à Plouzané. Dans la majorité des cas, les mères sont en maternité. Mais elles peuvent aussi avoir des problèmes d'un autre ordre : grossesses pathologiques, accidents, dépressions, perte d'un enfant, coup dur...

Outre les tâches quotidiennes ordinaires : courses, vaisselle, ménage..., les travailleuses familiales aident aussi les enfants à faire leurs devoirs, s'occupent parfois des problèmes de gestion domestique. Mais surtout, leur présence est réconfortante. **L'aide morale est souvent plus importante que l'aide matérielle**, note la présidente de l'ADMR, Nicole Guyot.

Souvent, une aide matérielle suffit. Parfois cependant, l'aide morale est primordiale. **Le dialogue qui s'instaure alors en toute confiance entre la mère et la travailleuse familiale** - celle-ci est tenue au secret professionnel - **peut permettre de démêler les problèmes, de dédramatiser, de trouver des solutions.** Beaucoup de femmes souffrent de solitude. **Nous les encourageons à sortir de chez elles, à faire des activités, rencontrer des associations.** Une solitude parfois doublée de **l'angoisse de ne pouvoir faire face au chômage, à l'endettement** : le cercle vicieux. L'ADMR travaille en relation avec des organismes sociaux qui peuvent intervenir le cas échéant.

Sécurisant pour l'enfant...

Pour l'enfant, la présence d'une travailleuse familiale dans la maison garantit la continuité de la vie de famille. Il n'y a pas de cassure du fait de l'absence ou de la maladie de la mère, **ils restent dans leur milieu, c'est sécurisant**, donc très important. **Il s'agit aussi d'écouter l'enfant pour lui-même, sans le juger, dans une bonne relation de confiance.**

Il y a beaucoup de besoins, nous en sommes tout à fait conscientes, note la présidente. *Nous aimerions toucher plus de familles. Certaines ne savent pas toujours qu'elles peuvent faire appel à nous. Pourtant, nous fêtons cette année notre quarantième anniversaire !* L'ADMR de Plouzané était la première dans le Finistère...

Nicole Guyot est présidente de l'ADMR depuis 86. Elle juge qu'aujourd'hui les familles sont aux prises avec des problèmes plus cruciaux qu'avant. **L'avenir est plus incertain pour beaucoup. L'endettement en particulier est devenu très important dans certains foyers...**

Contact : Aide à Domicile en Milieu Rural : 98.05.23.10



Donner le maximum de chances à l'enfant.

Tout ce qui intéresse la famille intéresse la Confédération Syndicale des Familles. Celle-ci est à ses côtés pour défendre ses droits, ses intérêts, résoudre les problèmes dans les domaines de la consommation, de la santé, du logement, des loisirs... et bien sûr, de l'éducation, un chapitre qui fait à cette époque de l'année l'objet, à Plouzané comme ailleurs, d'une forte demande de la part des familles.

A chaque rentrée par exemple explique la présidente de la CSF de Plouzané, Alice le Bozec, *l'association, en lien avec d'autres organismes de défense du consommateur, relève le prix des fournitures scolaires dans l'agglomération brestoise. Un service traditionnellement très attendu des familles aux revenus modestes. Permettre à celles-ci de subvenir à leurs besoins dans les meilleures conditions, c'est aussi dans un certain sens donner le maximum de chances aux enfants...*

La CSF intervient aussi directement auprès de ces derniers. A Plouzané depuis une vingtaine d'années, ses bénévoles les accueillent dans un atelier d'entraide scolaire. **Il est essentiel de lutter contre l'échec scolaire et contre l'une de ses conséquences : l'illettrisme.** Il s'agit en majorité de jeunes fréquentant le collège et qui ont du mal à suivre certains cours, sans avoir les moyens de prendre des cours parti-

culiers. Ici, pour bénéficier de l'entraide scolaire chaque famille participe financièrement en fonction de son quotient familial. Les jeunes sont encadrés par des moniteurs spécialement recrutés et formés par la CSF - Ils sont pour la plupart étudiants.

Leur rôle est de redonner confiance à l'enfant, en revoyant avec lui les bases souvent mal acquises. Les moniteurs sont proches des jeunes, les relations qui s'établissent entre eux n'en sont que meilleures. Les enfants sont deux ou trois par groupe. **Ils peuvent ainsi s'aider mutuellement.**

Par ailleurs, l'an passé, la CSF avait tenté une expérience d'aide aux devoirs en direction des enfants du primaire. Cette aide avait été jugée nécessaire **dans la mesure où certains parents ne pouvaient pour une raison ou pour une autre suivre le soir le travail de leur fils ou leur fille.**

Un service intéressant, **mais non suffisant** estime la CSF. **Sans mettre absolument en cause les écoles et les enseignants, nous estimons que l'aide aux devoirs pallie en fait les lacunes d'un système. Nous souhaitons bien sûr que parallèlement, des moyens soient mis en place au niveau national pour aider les enfants en difficulté.** L'expérience 88-89 avait été très appréciée des familles. Elle sera renouvelée cette année.

La CSF n'oublie pas les jeunes parents : elle désire cette année renouveler certaines expériences commencées l'an dernier. **Nous avons notamment réuni les parents sur l'apprentissage de la lecture, avec la collaboration d'enseignants. Les échanges avaient été très positifs.**

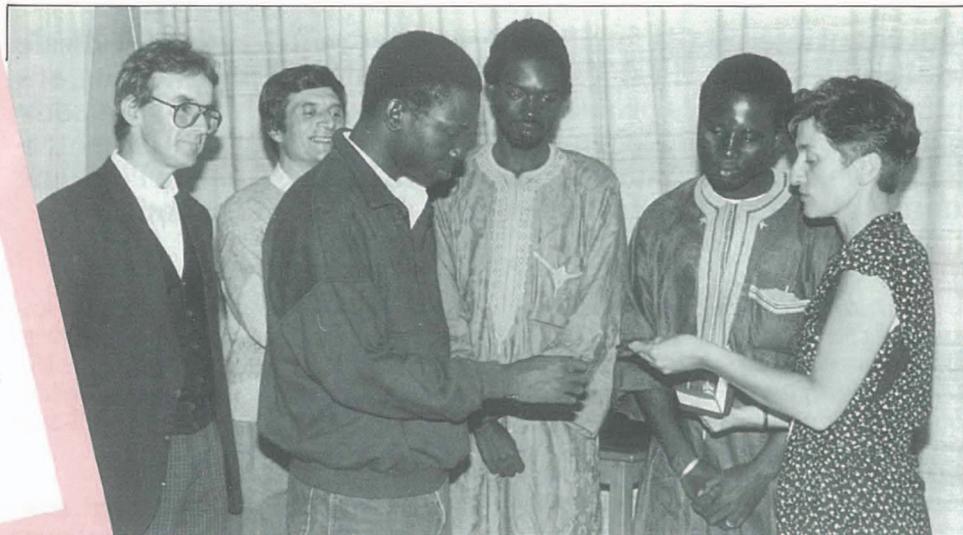
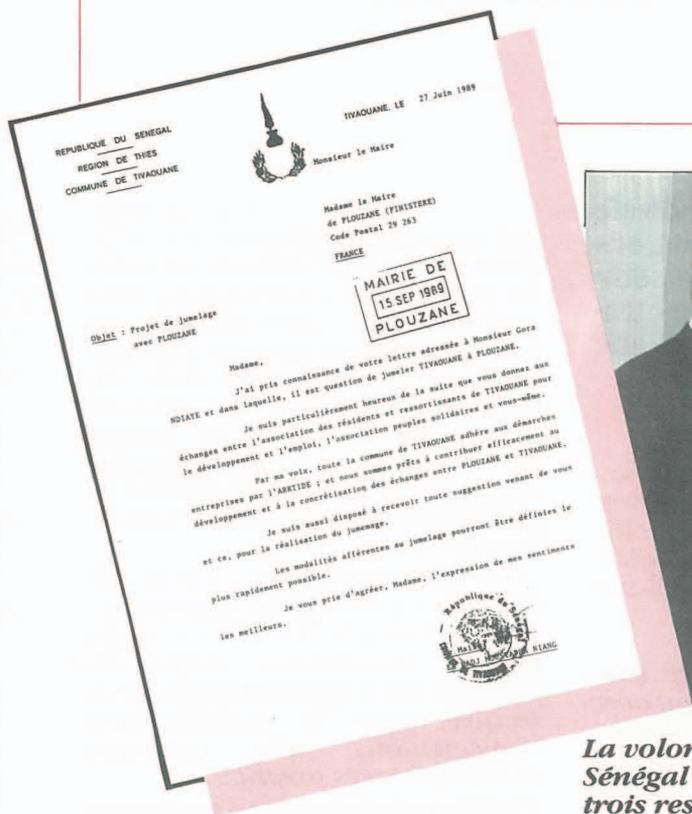
L'enfant n'apprend pas seulement à l'école. Mais aussi dans sa vie de tous les jours, dans son quartier, et bien sûr dans sa famille. C'est pour cela qu'il est important de développer l'information en direction de cette dernière. La CSF s'y emploie avec enthousiasme.

CSF - Permanence le mardi de 17 h 45 à 18 h 45 au siège Centre Social de Kerallan - Tél. 98.45.42.42 à partir de fin septembre.

La CSF intervient hors cadre scolaire pour épauler l'enfant. ▼



Regards...



La volonté d'établir des échanges privilégiés avec Tivaouane au Sénégal s'est concrétisée par la venue à Plouzané, début juillet, de trois ressortissants de cette ville située à une centaine de kilomètres de Dakar.
 Une originalité pour Plouzané : "son ouverture au tiers-monde..."



Plouzané a récemment accueilli les Centres Communaux d'Action Sociale du Finistère en Assemblée Générale.
 Au cœur de leurs préoccupations : la mise en place de l'insertion pour les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion.
 Photo : Y. Duval - Maire - accueillant les participants et entourée des représentants de la ville de Quimper et des représentants de la ville de Brest.

- Un nouvel essor pour le bourg :
- . Livraison prochaine de :
 - . 4 T2, 9 T3, 3 T4.
 - . Ouverture depuis le 1^{er} septembre d'un magasin de fleurs.
 - . Ouverture prochaine d'un bureau annexe du C.M.B.



L'enseignement primaire avant et après 1789

Lorsqu'en mars 89, se réunissent les états généraux, de nombreux cahiers de doléances réclament l'ouverture d'une école dans leur paroisse, un Français sur deux sait lire, car depuis Louis XIV (1698), l'école est (en principe) obligatoire... jusqu' 14 ans.

AVANT 1789 : L'enseignement était donné dans de "petites écoles", qui naissaient dans les villages grâce à la bonne volonté de la communauté des habitants ou la générosité d'un donateur. Elles se multiplient sous l'influence des congrégations enseignantes, soutenues par le pouvoir royal : un exemple : 760 frères des écoles chrétiennes environ, enseignent dans les écoles de charité vers 1780. Leur nombre était insuffisant, la fréquentation très variable... surtout lors des travaux agricoles, les plus jeunes étant les plus réguliers. Or l'enseignement était le plus souvent médiocre. Lire... écrire... compter, "jeter" dit-on, ... et encore apprenait-on à lire en latin puis à écrire et enfin à compter ! peu d'enfants avaient une longue scolarité et devaient se contenter de rudiments de lecture...

L'église catholique a détenu jusqu'à la Révolution le quasi-monopole de l'enseignement et en parallèle se faisait dans ces petites écoles l'apprentissage de la foi pour former de bons chrétiens. Après le signe de la croix, la prière en classe, on apprenait à lire sur des textes religieux, on chantait des cantiques et psaumes et le maître d'école était le plus souvent un clerc.

Les frais de scolarité étaient supportés par les familles ; droit d'écolage avec quelquefois l'appui de l'évêque ou d'un noble.

Et les filles... ? il s'agissait avant tout d'en faire de bonnes épouses, avant même lecture et écriture, on leur enseignait les travaux domestiques en distinguant les travaux délicats (broderie et dentelle) des travaux obligatoires pour toutes : filer, coudre... Etait-il nécessaire de leur apprendre le latin ?

Le Siècle des lumières apporte des idées pédagogiques nouvelles. Alors que la bourgeoisie des lumières veut un Etat éducateur, une éducation nationale laïque, mais elle n'entend pas pour autant que celle-ci soit obligatoire et la même pour tous... (Voltaire).

"L'instruction nuit à l'apprentissage... savent-ils lire et écrire, ils se dégoûtent des métiers mécaniques et ne serait-il d'ailleurs pas à craindre de trop éclairer cette partie du peuple destinée à porter les charges les plus

pesantes de la société..." Communauté de Rennes en 1764.

(M. de Talleyrand Périgord parle de décadence rapide dans un rapport à l'Assemblée nationale en septembre 1791).

Dans la Constitution de sept. 1791, il sera créé et organisé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables à tous les hommes...

APRES 1789 : Le problème scolaire se pose très vite. En dehors de l'église, dont la vente des biens est décrétée, qui serait chargé de dispenser l'instruction nationale ? Quels programmes... Dès décembre 1789, l'Assemblée constituante décrète que l'Assemblée de Département surveillera les écoles. Le serment de fidélité est rapidement exigé des maîtres... En réalité, l'enseignement cesse dans beaucoup de communes, à cause des problèmes financiers, des résistances, etc...



A PARTIR DE 1793, la Convention décide de créer "un homme nouveau" et proclame que tout citoyen avait "droit à l'instruction".

Les débats entre révolutionnaires sur les modalités d'application seront animés dans les mois à venir : Quelle école ? Pour qui ? ■



Semaine des droits de l'enfant.

Du 20 au 26 novembre se tiendra à Plouzané un forum sur les Droits de l'Enfant. Un thème bien choisi, en ce 30^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Enfant, pour une commune qui compte 4 500 jeunes pour 12 000 habitants ! La Municipalité avait très à cœur d'organiser cette manifestation car elle est très sensible à toute politique en faveur de la petite enfance et de la jeunesse. Son objectif est de favoriser la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie de la cité.

Durant ce Forum, différents thèmes seront abordés en lien direct avec les droits de l'enfant : le droit à l'expression, le droit à la culture... et feront l'objet de nombreuses animations. Cahiers de doléances, débats sur "les rythmes de l'enfant" et "l'enfant et l'audiovisuel", spectacles pour enfants, expositions... constituent les temps forts de cette manifestation.

ENTRETIEN AVEC J.P. ROSENCZVEIG

La parole aux enfants !

Jean-Pierre Rosenczveig, Directeur de l'Institut de l'Enfance et de la Famille animera, à l'occasion de ce forum, un débat sur le statut et les droits acquis de l'enfant.

Il reste des espaces à conquérir ; la future Convention Internationale des Droits de l'Enfant constitue un important pas en avant.

Nous avons eu, à ce sujet, un entretien téléphonique avec Monsieur Rosenczveig dont nous avons retenu les points suivants :

La future Convention Internationale des Droits de l'Enfant, élaborée par les Nations-Unies, est un texte et un enjeu de premier ordre. Sa philosophie tient en quatre mots : l'enfant est une personne. Il a, comme un adulte, des droits fondamentaux : le droit à la famille, à la culture et aux libertés d'expression, de pensée, d'association, d'action. Ces droits et libertés ne sont pas proclamés comme des vœux pieux. Pour les faire respecter, les Nations-Unies ont choisi la forme de la Convention, un acte juridique international qui a valeur législative. Elle s'imposera aux lois nationales en vigueur dans les pays signataires. Parmi eux, la France, qui doit la ratifier avant la fin de l'année avec une vingtaine d'autres Etats à travers le monde. Ce texte, original, est un enjeu important pour tous les enfants, explique Jean-Pierre

Rosenczveig. Original, car il va plus loin que la seule et nécessaire protection de l'enfant. Il y a encore beaucoup d'enfants maltraités de par le monde. Il s'agit certes de renforcer les dispositifs de protection et d'assistance, mais cette Convention va bien au-delà. Elle laisse une place essentielle à la capacité d'agir de l'enfant. Notre rôle sera de valoriser, de populariser, d'expliquer ce texte qui porte un regard neuf et responsable sur l'enfant. A nous de montrer, à travers des actes et des expériences, que cette Convention n'est pas une utopie, mais s'inscrit bien dans l'ordre du possible.

Un exemple parmi d'autres : nous étudions en France les modalités d'une représentation

de l'enfant devant la justice, en tant que victime ou délinquant. L'idée est qu'il soit plus fréquemment assisté d'un défenseur. C'est une déclinaison possible du droit à l'expression. Il en existe d'autres dans divers domaines. Les enfants auront le droit de créer des associations sur tel ou tel sujet qui les intéresse, pour défendre leurs intérêts et prendre la parole. Ils ont leur place dans une société qui bouge. Pour leur scolarité, ils ont aussi leur mot à dire. Le droit à la scolarisation n'est pas tout : la participation à la définition du contenu est aussi importante...

Les champs d'application des droits de l'enfant sont vastes : l'urbanisme, l'aménagement des espaces, en font également partie. Les projets doivent tenir compte des enfants. Des expériences sont certes déjà tentées çà et là, impliquant leur participation (Conseils municipaux de jeunes). Elles doivent se multiplier.

Protection, mais aussi liberté d'action et d'expression. Les enfants ne sont pas seulement des petites choses fragiles qu'il faut protéger ; ce sont des futurs citoyens responsables. Il faut les traiter comme tels, leur offrir les moyens d'y parvenir. C'est en cela que cette Convention est résolument tournée vers l'avenir... Un tournant s'engage à la fin de ce 20^e siècle : au autre regard sur l'enfant, même s'il faudra du temps pour traduire ce changement de mentalités dans les faits. Commençons dès maintenant... ■



Du 20 au 26 novembre 1989.

EXPOSITIONS, REALISATIONS DES ASSOCIATIONS

DU 23-10 AU 30-10 - Centre Social de Kerallan Exposition du Conseil Municipal Jeunes.

DU 30-10 AU 4-11 - Galerie du Centre Culturel Exposition du Conseil Municipal Jeunes.

Du 20 au 26-11 :

- Exposition réalisée par "Lire à Plouzané" sur les "Droits de l'Enfant" galerie du Centre culturel.

- Jeu "Messagers pour les Droits de l'Enfant" avec la participation financière de l'UCLA, pour les scolaires, dans les écoles.

ANIMATIONS :

LUNDI 20-11

Ouverture de la Semaine des Droits de l'Enfant par J.P. Rosenczveig, magistrat, directeur de l'Institut de l'Enfance et de la Famille, membre du Haut Conseil à la Population et à la Famille.

MARDI 21 NOV. APRES-MIDI ET MERCREDI 22 : Centre Social de Kerallan.

"Lire à Plouzané" organise :

- Vente de livres

- Exposition de jouets fabriqués par les parents.

- Montage vidéo "l'enfant et le jeu".

- Montage diapos "les enfants africains fabriquent leurs jouets".

"Peuples Solidaires" organise :

- Bourse aux jouets.

MERCREDI 22-11

14 h 30 : film pour enfants.

20 h 30 : débat : LES RYTHMES DE L'ENFANT. Intervenante : Madame DALEIRAC, médecin scolaire. Animatrice : Madame LE HENANF, vice-présidente du Conseil Départemental de la F.C.P.E. Le respect des rythmes biologiques dans le développement de l'enfant apparaît désormais évident.

Pourtant, comme le souligne le professeur Hubert MONTAGNER : "Ni l'organisation de la vie familiale, ni l'organisation de la journée de travail des parents, ni l'organisation des structures d'accueil et d'éducation des enfants ne sont conçues pour répondre aux caractéristiques des rythmes biologiques et

psychologiques de l'enfant".
Tel sera l'objet de notre débat.

VENDREDI 24-11

20 h 30 : débat : L'ENFANT ET L'AUDIOVISUEL. Intervenante : Liliane LURÇAT, directeur de recherche au C.N.R.S., docteur ès Lettres et Sciences Humaines. A publié 15 livres et plus de 150 articles. Animateur : Guy AUBARD, Conseiller Technique et Pédagogique à la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

SAMEDI 25-11 : Galerie du Centre Culturel.

- Stand Amnesty International

- Stand Action Catholique Enfance

- Stand de jouets "Artisans du Monde"

- Stand C.S.F. Exposition

- Stand "Lire à Plouzané" + vente de livres.

- Stand M.R.A.P.

SAMEDI 25-11 :

9 h : spectacle pour enfants (scolaires) : Jo AKEPSIMAS.

APRES-MIDI :

- Au Centre Culturel :

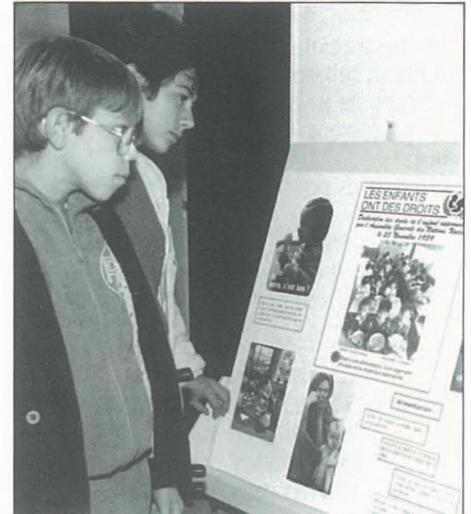
- spectacle de danse créé par l'association Contre-Temps

- chorale de l'Amicale Laïque et chorale d'enfants de l'école de musique,

- synthèse des Cahiers de Doléances des enfants des écoles de Plouzané par le Conseil Municipal Jeunes, en présence de Monsieur DESCHAMPS, Conseiller technique chargé des Droits de l'Enfant au Cabinet d'Hélène DORLHAC, secrétaire d'Etat chargé à la Famille.

- message aux enfants du monde par les Eclaireurs.

- remise des prix aux lauréats du concours de dessin des écoles maternelles de la commune.



▲ *Sur le thème des droits de l'enfant, une exposition est visible à la bibliothèque.*

DIMANCHE 26-11 :

Matin :

- place de la Mairie :

- relais et courses,

- rallye Eclaireurs.



Liliane LURÇAT ▶

Directeur de recherche au CNRS

Docteur en Psychologie

Docteur ès Lettres et Sciences Humaines

Mène des recherches depuis près de 38 ans au CNRS. Collaboratrice du professeur Henri WALLA. A publié 15 livres et plus de 150 articles, dont 3 livres sur le thème de la télévision :

- "A cinq ans seul avec Goldorak" Syros 1981.

- "Le jeune enfant devant les apparences télévisuelles" ESF 1984.

- "Violence à la télé - l'enfant fasciné" Syros 1989.

L'école municipale vers le cap des 500 élèves.

LA RENTREE 89-90 EN CHIFFRES

L'Ecole Municipale de Musique a enregistré 480 inscriptions (dont 388 enfants et 92 adultes), soit une augmentation de 50 élèves par rapport à l'année précédente.

23 professeurs assurent 141 heures de cours :

- 33 heures pour l'éducation musicale (sol-fège)
- 100 heures pour les disciplines instrumentales (14 types d'instruments)
- 8 heures pour la musique en ensembles.

L'ANNEE 88-89 : ANNEE CHARNIERE

L'année 88-89 a été une année décisive pour l'Ecole Municipale de Musique. En effet, des décisions importantes pour son avenir ont été prises durant cette année scolaire.

Dans l'ordre chronologique, ces décisions ont été les suivantes :

Septembre 1988 :

- Création par la Municipalité d'un poste de responsable pédagogique, pour une meilleure cohérence de l'enseignement et du fonctionnement de l'école ;
- L'association "Ecole d'Initiation Musicale" (E.I.M.) prend le nom d'"Orphée" et s'affirme comme une association au service du développement de la musique à Plouzané.

Décembre 1988 :

- Signature d'une convention liant la Municipalité de Plouzané et Orphée pour la gestion de l'Ecole Municipale de Musique par l'intermédiaire d'une "Commission Mixte".

Février 1989 :

- Installation de l'Ecole dans les locaux de la Maison Communale de la Culture.

Mars 1989 :

- Désignation d'un conseiller délégué à l'Ecole Municipale de Musique à l'issue des élections municipales, preuve de l'intérêt grandissant de la Commune pour son école.

Juin 1989 :

- Décision municipale de limiter à trois le nombre d'élèves par heure de cours quel que soit le type d'instrument.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 89-90

Grâce à toutes ces décisions, le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique s'engage sous les meilleurs auspices.



L'équipe pédagogique de l'école de musique lors de la préparation de rentrée.

Les élèves et leurs parents ne s'y sont d'ailleurs pas trompés puisque le nombre d'inscriptions, surtout en "débutants", est très supérieur aux prévisions les plus optimistes. La rentrée 89-90 est la 13^e de l'Ecole.

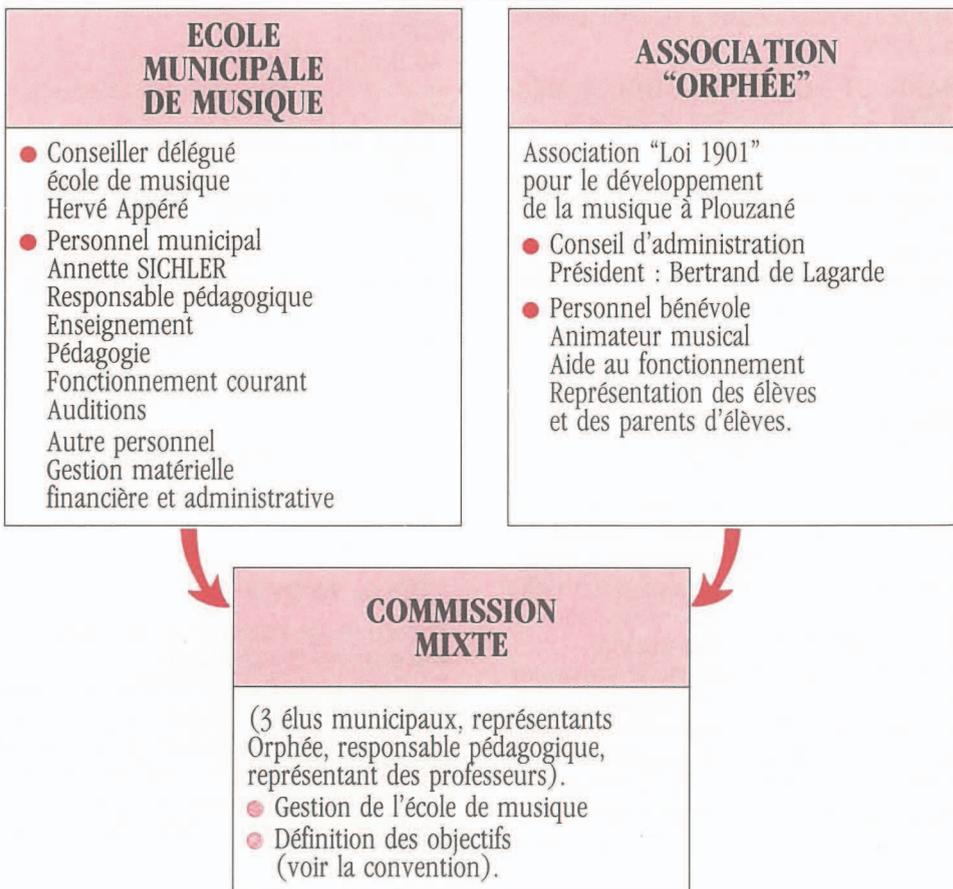
L'objectif initial "la musique à la portée de tous" a été largement atteint comme en témoigne le nombre d'élèves actuellement inscrits.

L'objectif de niveau a également été atteint :

l'amélioration de la qualité des auditions de fin d'année en est une preuve. De plus, certains élèves ont même dépassé le 1^{er} cycle "Elémentaire" pour atteindre le 2^e cycle "Moyen".

Une réflexion est engagée au sein de la Commission Mixte en vue d'accroître la participation de l'Ecole Municipale de Musique au développement culturel de la Commune. ■

ORGANISATION DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE PLOUZANE



6^e week-end artisanal les 21 et 22 octobre : sur le thème de la mer



M^{me} Desbordes, présidente de l'UCLA.

L'Union du Commerce Local des Artisans et professions libérales (U.C.L.A) que préside Madame Desbordes est entrée dans une phase active de préparation de son week-end.

Le Gymnase de Kroas Saliou accueillera, cette année encore, le week-end Artisanal - 6^e du nom - qui pour son édition 89 a pris pour thème "la mer". Un thème souligné notamment par la présence du stand d'IFREMER.

"Ce week-end est aujourd'hui devenu un rendez-vous pour les commerçants adhérents à l'union. C'est un temps de réflexion entre professionnels. Un temps d'échange avec le public", explique Madame Desbordes. Il permet aux uns de mieux se faire connaître, aux autres, de prendre connaissance des besoins et attentes du public.

Ce week-end artisanal sera en outre accom-

agné d'animations telles que la désignation de la plus belle maison fleurie de la commune.

Soulignons à ce sujet que le public est invité à exprimer son opinion en découpant le bulletin imprimé dans la presse locale.

La présence d'un animateur, de manèges pour enfants aux abords directs, viendront également donner l'air de fête de circonstance pour ce rassemblement.

La manifestation aura lieu les 21 et 22 de 9 h 00 à 19 h 00 sans interruption - L'entrée est gratuite -.



La ville de Plouzané acteur de la vie économique

Dans le paysage économique, la commune joue un rôle prépondérant ; s'appuyant sur le tissu local d'entreprises, elle contribue et investit dans la réalisation des grands projets. A titre d'information, nous reproduisons ci-dessous, les sommes investies par la mairie ces dernières années pour diverses réalisations.

Année	Bâtiments	Coût TTC Construction	Subventions Participations	Part des marchés accordée aux entreprises de la commune
81	Foyer laïque	4 007 642 F	1 982 520 F	114 601 F
82	Centre social du Bourg	1 803 886 F	2 504 140 F	117 775 F
83	Centre social de Kerallan	2 566 240 F		139 702 F
83	Cantine de l'école de La Trinité	1 554 301 F	271 488 F	56 613 F
84	Gymnase de Kerallan	4 037 361 F	550 000 F	406 821 F
86	Hôtel des postes	2 627 939 F	1 387 551 F	286 011 F
88	Centre culturel	5 385 348 F	2 420 400 F	1 193 775 F
89	Extension groupe scolaire Coat Edern	1 344 096 F	123 800 F	189 475 F
	Extension groupe scolaire La Trinité	2 020 182 F	122 610 F	19 934 F
89	Gymnase du Bourg	2 776 941 F	250 000 F	215 979 F

Les animations du trimestre.

Du 25 septembre au 25 octobre : Exposition sur les enfants d'autrefois.

Du 27 octobre au 12 novembre : Animation sur le Japon : exposition, atelier d'Origami, démonstration d'Arts Martiaux, films.

Samedi 4 novembre : à 20 h 30 : Véronique Le Berre.

Le 18 et 19 novembre : Rencontre des poètes et artistes de Bretagne.

Du 20 au 26 novembre : Semaine des Droits de l'Enfant.

Dimanche 26 novembre à 17 h :

Concert de la Sainte Cécile par les professeurs de l'école municipale de musique.

Du 26 au 31 décembre : Semaine d'animation pour les enfants : exposition, spectacles, cinéma.

A partir du 3 octobre : séance de cinéma tous les quinze jours.

Mardi 7 novembre 17 h 30, mercredi 9 novembre 14 h et 16 h **"Brisby et le nimb"**.

Mercredi 22 novembre 14 h 30 **"Messieurs les gosses"**.

Mardi 5 décembre 17 h 30, mercredi 6 décembre 14 h et 16 h **"Tintin et le temple du soleil"**.

Mardi 19 décembre 17 h 30, mercredi 20 décembre 14 h et 16 h **"La fontaine des lutins"**.

Mardi 26 décembre 17 h 30, mercredi 26 décembre 14 h et 16 h **"Comment on réveille les princesses"**.

- Sous réserve de disponibilité
- Participation aux frais : 5 F.

Ces séances sont réalisées avec le concours de la "commission animation" et avec l'aide des conseillers municipaux jeunes.

▼ **Véronique LE BERRE** vocal Jazz
avec **Jacky BOUILLOL** Piano vocal
Micky RUNERVOT Basse vocal
Alain PHILIPPE Batterie



Les animations du trimestre.

PLOUZANE

Bibliothèque Municipale Heures d'ouverture

Mardi : 16 h à 18 h

Mercredi : 10 h à 12 h - 14 h à 18 h

Vendredi : 16 h à 18 h

Samedi : 10 h à 12 h - 14 h à 17 h

Bibliothèque : un succès toujours croissant.

Les Plouzanéens seraient-ils particulièrement amateurs de Lettres et de Beaux Livres ?

A n'en pas douter, la lecture est en tout cas un loisir prisé par tous (petits et grands) puisque l'on a enregistré récemment l'adhésion du 3 000^e lecteur.

L'engouement pour le livre ne se dément donc pas, justifiant pleinement l'extension de la bibliothèque au centre culturel, mais aussi, des efforts en personnel pour assurer le bon fonctionnement.

La nouvelle bibliothécaire s'appelle Monique TREGUER, employée six ans à la bibliothèque

nationale, puis 1 an à St-Germain-en-Laye. C'est un retour au pays pour cette jeune fille, originaire de BRELÈS "je considère dans mon métier, la fonction d'accueil comme essentielle" souligne-t-elle.



Claire Dagorn, Yvette Duval et Renée Quérec accueillent la 3 000^e lectrice adhérente à la bibliothèque. ▲

TRIBUNE

Le mot de l'opposition

Finies les vacances, le nouveau Conseil Municipal va aborder sa première année complète de gestion de la Commune. Les six élus de la liste "Vie et Perspectives" souhaitent participer efficacement à cet effort, en étant associés encore davantage aux travaux de réflexion et de décision en Conseil.

Nous sommes très préoccupés par les difficultés que rencontrent les acteurs économiques de notre commune. Il est impératif de maintenir chez nous nos commerçants et artisans et de faire un maximum d'efforts pour en attirer d'autres. A ce sujet, il est regrettable que les orientations communautaires se fassent tant attendre. Ceci concerne notamment la zone de Coatuelen. Ces retards sont préjudiciables et le temps presse.

Nous pensons qu'il est également urgent d'améliorer l'identification de la commune par une meilleure signalisation, un accueil plus chaleureux (ronds-points, parkings, accès aux aires publiques, fleuris et arborés) et la suppression des publicités sauvages et inesthétiques.

Pour terminer émettons un souhait : une campagne électorale dure six mois, ayons la sagesse de ne pas y consacrer six ans. ■

GRUPE DES ELUS - VIE ET PERSPECTIVES

Marcel LE FLOC'H, Conseiller général, Jo KERMARREC - Francis LE BIAN - Christiane PHILIPOT - Jean-Pierre TUAL -
Claire DOLOU

Permanences des élus de l'opposition. Samedi 11 h 00 à 12 h 00. Mairie : 98.45.63.07

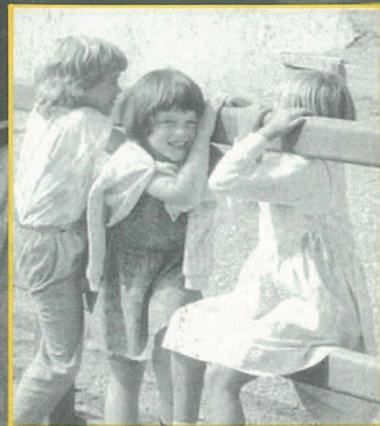
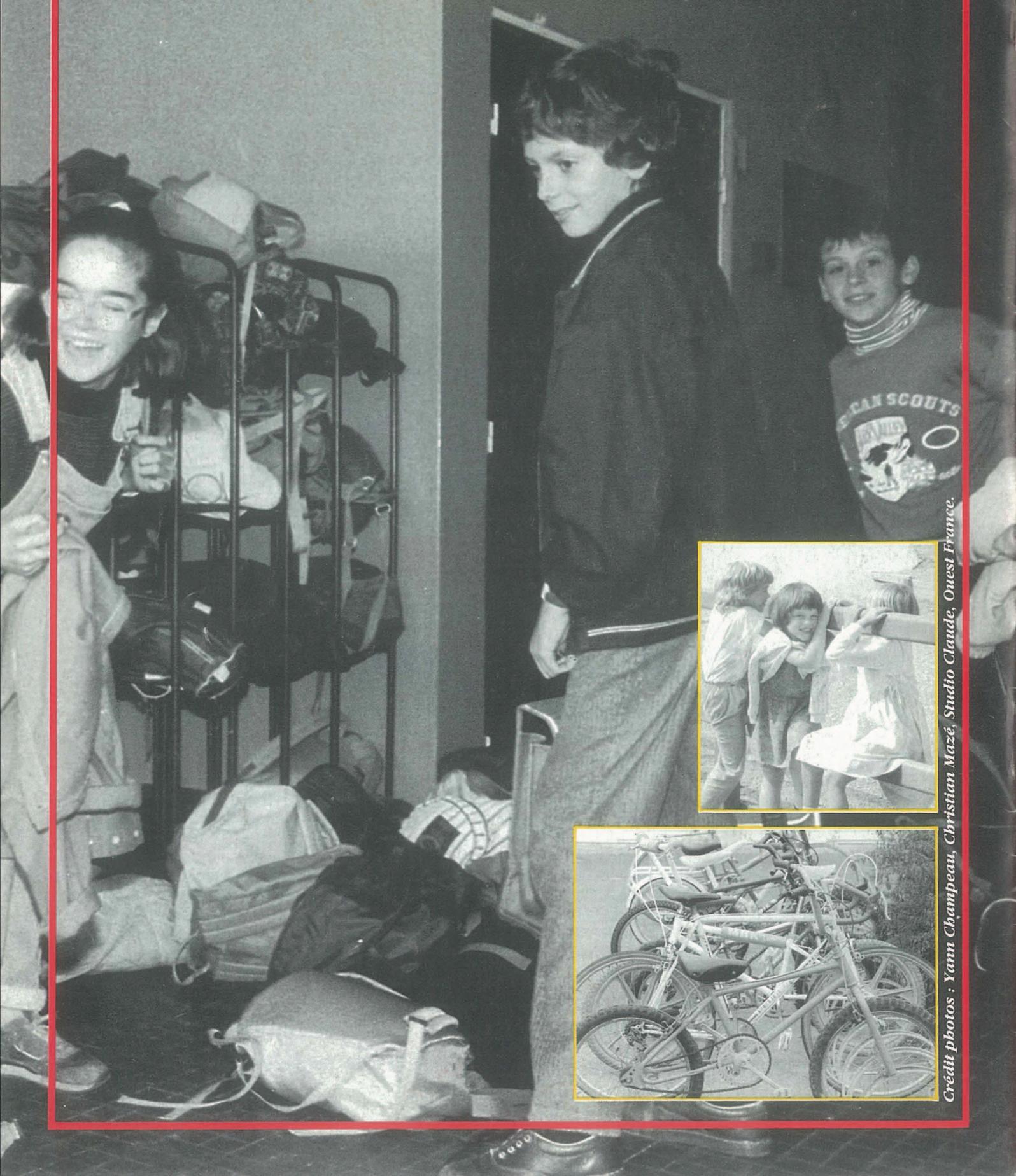
● **Directeur de la publication**
M^{me} Yvette DUVAL, Maire de Plouzané

● **Conception, édition**
Jean Quémeneur et Associés, Brest

● **Photocomposition**
Loïc Richomme, Rennes

● **Gravure**
Offset 29, Morlaix

● **Impression**
Imprimerie de l'Iroise, Brest



Crédit photos : Yann Champeau, Christian Mazé, Studio Claude, Ouest France.